

ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

http://aspona.free.fr AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13 W062005183 AGREEE LE 27 MAI 2013 AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Jean DELERUE
Président de l'association à
164 Rte de Castellar
06500 MENTON
aspona@free.fr

Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes
Préfecture de Nice
Route de Grenoble
06286 NICE cedex 3

Lettre RAR

Objet : Recours gracieux concernant l'arrêté approuvant la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Menton daté du 23 mai 2014

Monsieur le Préfet,

Au nom du bureau de l'ASPONA et en qualité de Président de l'association j'ai l'honneur de déposer un recours gracieux à l'encontre de votre arrêté du 20 mai 2014 concernant le PSMV.

Une partie du PSMV de la vieille ville de Menton a été déjà réalisée (à l'Ouest du vieux Menton il y a eu la création d'un Musée Cocteau tandis qu'à l'Est la modification du secteur de l'ancien hôpital a permis la création d'un département de Sciences Po).

Vôtre arrêté du 23 mai 2014 devrait permettre en plus:

- La création d'un parking au pied de la vieille ville
- La modification des voutes qui soutiennent le quai Bonaparte
- La création d'un tunnel et d'un ascenseur sous le vieux Menton
- La transformation de la place Fontana en entrée sortie de parking

Nous pensons que ces nouveaux aménagements modifieront profondément l'environnement du vieux Menton et nuiront au patrimoine historique de la cité. Menton n'a pas de PLU, il devrait être présenté dans les semaines à venir. La création d'un parking en centre ville pourrait alors être repensé de façon plus globale. Les voutes du Quai Bonaparte sont sur toutes les cartes postales, les prolonger de 6m altérera la silhouette élancée de la vieille ville. Percer un tunnel dans le grès sous le centre historique n'est pas sans risques pour ce tissu urbain déjà souvent fissuré. La place Fontana est un ilot arboré de verdure qu'il faut garder.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément l'opposition de l'ASPONA à cet arrêté. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Pour le bureau Jean Delerue (Président de l'ASPONA)

Copie : Monsieur le Directeur de la DDTM